



## PROCES VERBAL

### Conseil Municipal du 22 février 2023

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique le 22 février 2023 à la Passerelle. La présidence était assurée par madame le Maire, Nathalie SORIN

Étaient présents : Mme BABIC Virginie, M. BANCEL Jean-Louis, M. CANTE Lucas, M. CAPRINI Gérard, M. CHARNAY Claude, Mme CHAVEROT Virginie, Mme CIBIEL Agnès, M. DESSEIGNET Robert, Mme DIMINO Martine, M. FORT Frédéric, Mme GOUDARD Alexandra, M. GRIMONET Philippe, Mme LE-HUU Delphine, M. MAGNOLI Thierry, Mme MEDINA Julie, Mme MONNIER Lise, Mme NOGUES-BRUNET Hélène, Mme PAPOT Nicole, Mme ROGEL Magali, Mme SORIN Nathalie, M. SURLOPPE Richard, M. TOULAT François

Étaient excusés (représentés par) : Mme BURKHARDT Mélodie (V. BABIC), M. CHAVOT Hervé (P. GRIMONET), M. FRACHISSE Yann (V. CHAVEROT), Mme HACQUART Sylvie (L. CANTE), MM. PARISOT Christian (N. PAPOT), M. POLNY Eric (A. GOUDARD), M. PONSONNAILLE Christian (G. CAPRINI)

Madame Alexandra GOUDARD est élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

Date de convocation : 15 février 2023

### 1. Débat d'Orientation Budgétaire

Il est rappelé qu'avant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de l'année à venir est obligatoire. Il s'agit du Débat d'Orientation Budgétaire. Ce débat permet aux élus, mais également à la population de mieux cerner le contexte dans lequel évolue la collectivité et les contraintes auxquelles elle est confrontée.

Au niveau national, la loi de finances prévoit une croissance de 1 % (contre 4 % en 2022) avec une inflation annoncée à 6 %.

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la taxe d'habitation n'est plus due par les contribuables, sauf pour les résidences secondaires. La valeur locative servant au calcul de la base d'imposition devrait être revalorisée de 7.1 % en 2023.

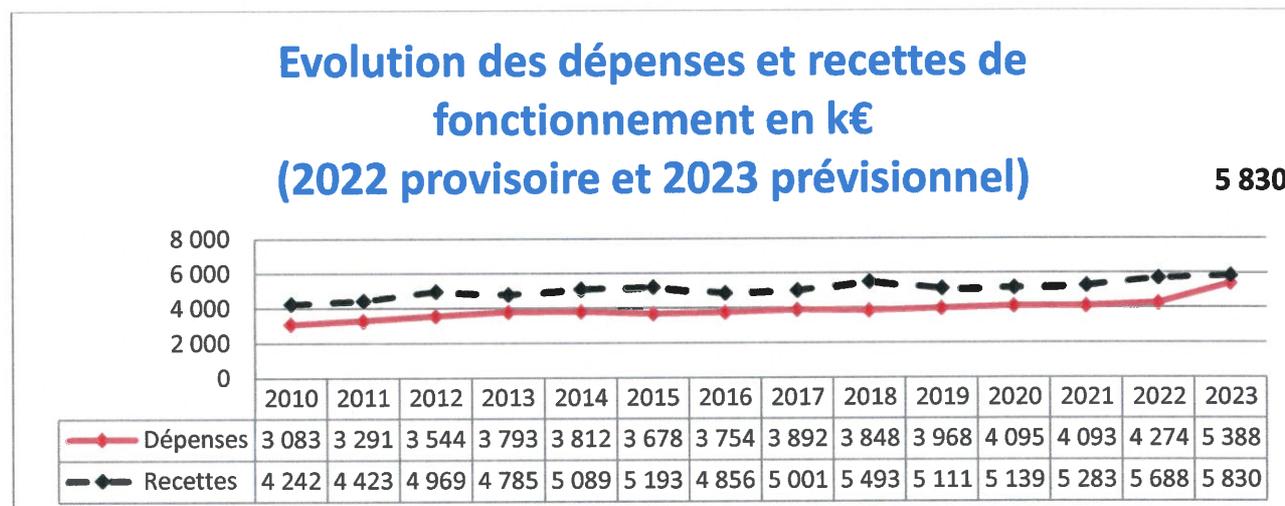
Au niveau local, il est prévu un maintien des taux d'imposition en 2023, avec un taux de 11.60% pour la taxe d'habitation (pour les résidences secondaires) et de 23.46 % pour la taxe foncière.

Conformément au plan de mandat, ci-dessous les projets 2023 :

- Rénovation énergétique du centre d'animation et de la Mairie
- Etude pour la réalisation d'une extension de la salle Jacques Cœur
- Rénovation du terrain de football
- Poursuite de la sécurisation des déplacements et des voiries.

L'objectif de la Municipalité est de maintenir le niveau des services offerts à la population dans un contexte d'accroissement de la population et de stabilité des recettes de fonctionnement et de rester attentif à l'équilibre financier.

Une présentation des évolutions des recettes et des dépenses est faite :



Les recettes de fonctionnement sont estimées à 2 953 000 € au titre de la fiscalité, en hausse du fait de l'augmentation mécanique de bases fiscales. Les autres recettes sont estimées à :

- 260 500 € pour les dotations de l'Etat
- 1 709 000 € pour les autres recettes (960 000 € de compensation CCPA, 89 000 € de dotation de solidarité CCPA, 500 000 € de droit de mutation et 160 000 € pour la taxe sur les pylônes électriques)

De nouvelles recettes s'ajouteront pour fin 2024 avec la contribution des familles pour le restaurant scolaire (estimées à 95 000 €) et le périscolaire (19 000 €). De plus, la subvention CAF va être supérieure à 2023 du fait que la commune réintègre le périscolaire en régie.

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement

- Chapitre 12 (masse salariale) : 2 569 000 €, soit une augmentation de 333 000 € due notamment à l'inflation (revalorisation du SMIC, revalorisation du point d'indice, intégration du compte épargne temps, et...), aux prestations extérieures (+ 35 000 €), à l'augmentation de l'assurance groupe (5 000 €), à l'intégration du nouveau personnel pour le restaurant scolaire et le périscolaire (+ 73 000 €), à la prise en charge du personnel pour la classe ULIS pendant la pause méridienne.
- Charges à caractères générales : 1 787 000 € soit + 659 000 € par rapport à 2022 du fait notamment de l'augmentation des dépenses d'énergie (+ 296 000 €), de l'augmentation des coûts des matières premières (+ 138 000 €), de l'alimentation pour le restaurant scolaire (+ 41 000 €).
- Autres charges de gestion courante : 829 000 €, en légère baisse par rapport à 2022 du fait du non versement de la subvention à ALFA3A sur les 4 derniers mois.

Le Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) se stabilise pour 2023 après une augmentation constante depuis 2013. L'amende au titre de la loi SRU est en augmentation de 10% du fait de la carence en logements sociaux sur la période 2017-2019. Elle se monte à 100 000 €.

Un rappel sur la reconstitution de l'épargne est fait, ainsi que sur la capacité d'investissement. Elle devrait être de 3 926 000 € pour 2023.

Les propositions d'investissement 2023 présentées ci-dessous seront précisées lors du vote du budget.

- Voirie	265 000 €
- Sécurité (équipements police, extincteurs, défibrillateurs ...)	52 500 €
- Espaces verts – Environnement	54 200 €
- Acquisition foncier et contribution bailleurs sociaux	442 550 €
- Bâtiments (Rénovation CA, mairie, divers bâtiments)	615 650 €
- Sport (terrain foot, études extension gymnase JC)	1 320 000 €
- Culture (médiathèque : fonds de livres, mobilier)	30 300 €
- Ecole + Petite Enfance - Jeunesse	115 200 €
- Mobilier – Equipements aires de jeux	209 500 €
- Communication (refonte site, écrans interactifs)	45 000 €
- Services généraux (archivage) :	76 100 €
- Informatique - Téléphonie	31 000 €
- Véhicules – Matériel CTM (épareuse, véhicule)	75 000 €
- Divers (budget participatif - CCJ)	20 000 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT.....</b>	<b><u>3 352 000 €</u></b>

En ce qui concerne les emprunts, ceux nécessaires au financement des investissements (école, centre bourg, Européenne pour 8 618 k€) ont augmenté fortement la dette, avec un impact jusqu'en 2024 (retour de la dette au niveau 2019), allongent la durée de désendettement et réduisent notre capacité d'endettement pour les projets à venir (2023 – 2026).

Sur 2023, il est constaté une baisse de l'annuité et, de ce fait une baisse du taux d'endettement par habitant qui est inférieure à 12 %. La capacité de désendettement est en augmentation en 2023 du fait de la baisse du résultat prévisionnel.

Enfin et pour information, la trésorerie au 13 février 2023 se monte à 3 219 000 €.

Madame le Maire remercie Robert DESSEIGNET pour sa présentation est ouvre le débat.

Nicole PAPOT souhaite intervenir sur plusieurs points notamment sur le restaurant scolaire et le périscolaire. Elle espère que ces échanges permettront de modifier le budget. En ce qui concerne le restaurant scolaire, il a été indiqué qu'il y avait des compensations, donc un équilibre. Elle trouve, pour les 4 mois sur 2023, une différence de 20 000 € Elle propose d'en faire le détail. D'après son calcul, la commune perdrait 0.86€/repas qui seront pris sur le budget général, ce qu'elle ne souhaite pas. Le montant des dépenses serait de 120 000 € Elle compte environ 100 000 € de recettes, ce qui serait cohérent avec ce qui a été annoncé ce soir, soit une différence de 20 000 €.

En ce qui concerne le périscolaire, elle a repris le bilan d'ALFA3A et arrive à 300 000 € de dépense par an. En ce qui concerne les recettes, elle obtient 177 000 €, soit un déficit de 123 000 € auquel s'ajoute la perte du loyer de 10 000 €. La commune ne versera plus la subvention d'un montant d'environ 100 000 €. On arriverait à une perte de 32 000 €.

Nathalie SORIN indique que le détail des comptes sera vu en Commission Enfance et Jeunesse. Nicole PAPOT avait demandé un budget annexe de ces deux services pour pouvoir étudier les comptes, Nathalie SORIN précise qu'il n'est pas possible de faire un budget annexe

pour ces deux services, mais les dépenses seront tracées par des codes analytiques. Nathalie SORIN rappelle que les chiffres seront affinés pour le budget.

Alexandra GOUDARD indique que les chiffres sont différents entre ceux annoncés par Robert DESSEIGNET et ceux de Nicole PAPOT car Nicole PAPOT n'a pas toutes les données. En effet, dans le nombre de repas, Nicole PAPOT n'a pas pris en compte ceux pris en dehors du temps scolaire. Pour le périscolaire, malgré la perte du loyer avec le non versement de la subvention, le service coûtera beaucoup moins cher en régie.

Nicole PAPOT s'étonne du montant de la masse salariale pour les agents du périscolaire et du restaurant scolaire. Pour le restaurant scolaire, il est annoncé 70 000 € de frais de personnel pour 5 équivalents temps plein alors que pour le périscolaire il est annoncé 73 000 € pour 8.5 équivalents temps plein. Elle demande quelques explications. Nathalie SORIN indique que le détail sera fait lors du vote du budget. Alexandra GOUDARD précise que la reprise de ces deux services permettra une meilleure optimisation des tâches et des postes. Nicole PAPOT indique avoir bien compris la nécessité d'optimiser, mais il ne sera pas possible de demander à une personne de faire plus que son temps de travail. Nathalie SORIN le confirme et indique être très vigilante sur ce sujet.

Alexandra GOUDARD remercie Madame le Maire d'avoir eu la volonté politique de faire le choix de la régie pour ces deux services. Nathalie SORIN indique qu'il y aura effectivement une optimisation des services pour permettre une réduction des coûts tout en garantissant un service de qualité. Tous ces éléments seront présentés lors de la commission et lors du vote du budget. Nathalie SORIN indique que Nicole PAPOT a donné beaucoup de chiffres, mais elle n'a pas tenu compte du travail effectué pour optimiser, réorganiser de manière à réduire les coûts.

Alexandra GOUDARD indique que la PSEJ était versée par la CAF aux communes jusqu'en 2022. A partir de 2023 elle est versée directement au prestataire. De ce fait pour le périscolaire, la PSEJ sera versée à ALFA3A jusqu'en juin et la commune la touchera à partir de septembre. Pour la PSO, qui est également versée par la CAF, elle est versée directement aux prestataires. En 2023 la commune percevra 28 000 € pour les 4 mois.

Nicole PAPOT intervient au sujet du stade de foot. Le montant prévisionnel est de 1.2 millions d'euros avec 420 000 € de subventions. Le reste à charge serait donc de 780 000 €. Comment ce reste à charge sera-t-il financé ? Nathalie SORIN indique que le montant des subventions pour 2023 est bien de 420 000 €, que des subventions ont été perçues sur 2022 et d'autres sont à percevoir sur 2024. Robert DESSEIGNET indique que les dépenses prévues sont de 1.2 millions, les recettes attendues sont de 700 000 €. Sans ce montant de subvention, le projet ne sera pas fait.

Frédéric TOULAT trouve les orientations présentées très intéressantes malgré un contexte économique très contraignant, avec la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, avec des difficultés qui frappent les ménages, les entreprises (pas toutes, l'actualité le montre parfois de façon choquante) et les collectivités. Dans ce contexte, il y a une source d'inquiétude supplémentaire : la stagnation de la DGF versée par l'Etat qui vient après une forte diminution (208 000 € en 2018, 178 000 € en 2022 puis 2023). Sous l'effet de l'inflation, cette stagnation se traduira forcément par une baisse du pouvoir d'achat de la commune. Au niveau national, le Président de l'AMF estime que cette baisse coûtera 1.2 milliards d'euros aux communes. L'Etat a beau jeu d'inviter les communes à faire des économies, quitte à tailler dans leurs capacités d'investissement. Une injonction aberrante, quand on sait que les collectivités publiques réalisent 70 % des investissements publics en France, loin devant l'Etat et avec un

impact direct sur le secteur économique privé dans leurs territoires. Pour en revenir au DOB, les orientations présentées paraissent solides, sérieuses et correspondent aux ambitions qui ont conduit cette majorité aux responsabilités. Le futur budget devrait permettre de réaliser ce pour quoi la municipalité a été élue, malgré les bâtons dans les roues mis par l'Etat et par les pénalités causées par la carence en logements sociaux, un héritage coûteux dont la commune se serait bien passée.

Virginie CHAVEROT indique qu'il est difficile d'être élus, mais plus encore d'être maire en 2023. Il est très difficile de construire un budget car l'exercice est particulièrement périlleux pour atteindre l'équilibre avec une forte inflation qui touche tout le monde et en particulier l'augmentation de l'énergie qui impacte le budget communal. Dans le même temps, les communes n'ont quasi plus de levier fiscal notamment au niveau de la taxe d'habitation. De plus, la commune tient à tenir son engagement de ne pas augmenter le taux des impôts des Lentillois. Cet objectif est maintenu malgré le contexte difficile. C'est donc un exercice périlleux, mais la présentation de ce soir montre une intention politique très forte car la municipalité ne renonce pas. Elle ne renonce pas à la qualité du service public avec la reprise en gestion directe du restaurant scolaire et du service périscolaire. Pas de renoncement non plus dans la prévision de l'avenir avec la réalisation d'investissements. Virginie CHAVEROT indique que la hausse de l'énergie oblige les collectivités à investir dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments, mais également de prévoir des équipements vertueux sur le plan énergétique pour ne pas alourdir les frais de fonctionnement. Les investissements communaux sont importants car ils offrent des marchés aux entreprises locales. En matière d'économie de fonctionnement, madame le Maire veille chaque jour à dépenser au mieux. La recherche de financement extérieur est également un exercice auxquels les Adjoints sont régulièrement soumis.

Lucas CANTE indique que la reprise du service périscolaire et du restaurant scolaire demande de la vigilance. Il aimerait avoir un point de situation sur ces deux services pour le rassurer.

Gérard CAPRINI trouve très courageux la reprise de ces deux services. Pour lui, c'est le rôle des élus de gérer ces services sans intermédiaire.

Le débat prend fin à 20h12.

**Le Conseil municipal a pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.**

## **2. Convention entre le Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) et la commune**

Arrivée de madame Agnès CIBIEL à 20h15.

Suite à l'arrêt des missions d'instruction de la Direction départementale des territoires du Rhône (DDT 69), le Syndicat de l'Ouest Lyonnais instruit, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, les demandes d'autorisation du droit des sols pour le compte des 36 communes composant les Communautés de Communes du Pays de l'Arbresle, des Vallons du Lyonnais et du Pays Mornantais.

Les coûts du service ADS (Autorisation du Droit des Sols), à savoir le coût des salaires du responsable du service ADS et instructeur, des quatre instructrices et de la secrétaire administrative étaient intégralement remboursés par les Communautés de Communes, chacune d'entre elles ayant ses propres modalités de remboursement avec ses communes membres.

Afin de clarifier juridiquement ces remboursements, ainsi que les demandes particulières de certaines communes, les élus de l'Ouest Lyonnais ont décidé que les missions du service ADS du SOL seront, dès le 1 janvier 2023, remboursées par les communes directement au SOL.

Le montant à régler par les communes sera calculés sur le nombre de demande de l'année N-1 et en fonction d'un coût forfaitaire fixe par acte.

Coût forfaitaire	Montant
Certificat d'urbanisme b (CUB)	90.00 €
Déclaration préalable (DP)	155.00 €
Permis de construire (PC)	315.00 €
Permis d'aménager (PA)	325.00 €
Permis de démolir (PD)	100.00 €

En 2022, la commune a confié au SOL l'instruction de 119 dossiers (11 demandes de certificat d'urbanisme B, 36 demandes de déclaration préalable, 68 demandes de permis de construire, 4 demandes de permis d'aménager.

La somme due par la commune pour l'année 2023 sera donc de 29 290 €.

Une convention entre le SOL et chaque commune membre devra être signée afin de définir les champs d'application et les modalités d'instruction du droit du sol. Cette convention sera signée pour une durée de trois ans, reconductible tacitement pour une durée identique.

De ce fait, il est demandé aux Conseillers de bien vouloir :

- Autoriser madame le Maire à signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant
- Accepter le montant de la contribution qui se porte à 29 290 € pour l'année 2023
- Inscrire chaque année au budget la dépense correspondante

Hélène NOGUES-BRUNET souhaiterait avoir des éclaircissements sur les 29 990 €. Virginie CHAVEROT indique qu'il s'agit de la participation à verser au SOL. Ce montant est calculé sur le nombre de dossiers transmis l'année N-1. La convention précise que c'est forfaitaire, mais si les montants évoluent de plus ou moins 10 % la commune pourrait signer un avenant pour réduire ou augmenter la participation forfaitaire. Hélène NOGUES-BRUNET pense que ce service est nécessaire car la commune a besoin de cette expertise. Nathalie SORIN indique qu'il y a un niveau d'expertise nécessaire indispensable à toutes les communes. On ne peut pas faire sans ce syndicat car elle rappelle que les décisions prises par la commune suivent les préconisations du SOL.

Thierry MAGNOLI indique que la commune transmet au SOL les demandes de certificat d'urbanisme, de permis de construire, les permis d'aménager. Les déclarations préalables sont instruites en mairie, à l'exception des déclarations préalables dites complexes. Virginie CHAVEROT indique que l'urbanisme est source de nombreux contentieux, il est donc important d'avoir un avis d'expert en soutien des décisions du Maire.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d' :**

- **Autoriser madame le Maire à signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant**
- **Accepter le montant de la contribution qui se porte à 29 290 € pour l'année 2023**
- **Inscrire chaque année au budget la dépense correspondante**

### 3. Création de poste

Compte tenu de la mutation du Directeur des Services Techniques, et afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent, il conviendrait de créer un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet.

Ce cadre d'emploi correspond à un poste de catégorie A de la filière technique.

Il est donc demandé aux Conseillers de bien vouloir créer un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à temps complet.**

### 4. Rapports d'activité

Retiré de l'ordre du jour.

### 5. Décisions prises dans le cadre de l'article 2122-22 du CGCT

### 6. Informations diverses

#### Thierry MAGNOLI

**Travaux carrefour du Poirier** : il reste le marquage à terminer. Il rappelle que le secteur est situé en agglomération et limité à 30 km/h.

**Trottoirs et passages piétons rue de la Planche** : le marquage au sol sera réalisé prochainement.

**Trottoirs RD7 entre le Guérêt et le chemin des Terres** : travaux en cours. La fin des travaux est prévue sur mars.

Julie MEDINA demande s'il est prévu de diminuer la vitesse des véhicules sur la D7 à hauteur du Guérêt. Thierry MAGNOLY lui indique que pour passer la vitesse à 50 km/h, la portion devra être en agglomération. Si la demande est faite, cette partie sera à intégrer dans les voiries communales. Hélène NOGUES-BRUNET le comprend mais indique qu'il ne faudrait pas attendre un accident pour agir.

**Travaux chemin de la Rivoire** : les travaux débuteront lundi 27 février.

#### Alexandra GOUDARD

**Travaux d'amélioration des cours d'école** :

En maternelle, plantation d'arbres.

En élémentaire : aménagement d'un circuit en bois réalisés par les services techniques.

Magali ROGEL indique que les travaux ont été réalisés pendant les congés de février.

### **Julie MEDINA**

#### **CCE**

- Ils ont participé à un atelier « fabrication de nichoirs ». Le surplus sera installé sur la commune
- 25 février : visite des restos du Cœur
- 18 mars : marche propre

Départ de Virginie BABIC à 20h30.

### **Agnès CIBIEL**

Réouverture du jeu de l'araignée et installation de deux jeux d'enfants.

Sur 2023, est prévu l'installation de jeux dans le parc Giraud. Une concertation avec les écoles et la crèche sera organisée.

### **Frédéric FORT**

11 mars : installation d'une grainothèque dans la Passerelle au 1<sup>er</sup> étage. Il remercie Monsieur KLEIN pour la réalisation du meuble.

### **Philippe GRIMONET**

**Modification n° 4 du PLU** : l'enquête publique est en cours et ce jusqu'au 20 mars 2023.

**Plan de circulation** : une étude de circulation est en cours sur la commune. Des appareils de comptage sont installés pour deux semaines.

**Nicole PAPOT** demande la prise en compte de son intervention dans le compte rendu de la Commission Enfance-Jeunesse Alexandra GOUDARD indique que ce sera fait et une prochaine version sera diffusée prochainement. De plus Nicole PAPOT indique, après renseignements, qu'il est tout à fait possible pour elle d'avoir accès aux documents budgétaires 2022. Robert DESSEIGNET le confirme également.

Nicole PAPOT demande si les tranches prévues initialement pour l'aménagement du Centre bourg seront réalisées. Nathalie SORIN indique que les deux premières tranches sont faites, mais que la troisième a été abandonnée en 2020 car les moyens financiers de la commune ne le permettaient pas.

Nicole PAPOT demande si la commune envisage de prendre le service « passeports – CNI ». Nathalie SORIN lui indique que la commune a questionné la Préfecture en ce sens.

Nicole PAPOT indique que les Conseillers n'ont pas eu d'information sur le parcours touristique qui avance. Elle demande une présentation du projet. Nathalie SORIN indique que cela sera fait, mais quelques points sont encore à finaliser avant la présentation.

**Lucas CANTE** indique l'absence d'eau chaude dans les vestiaires du foot. Nathalie SORIN prend note.

Hélène NOGUES-BRUNET souhaite remercier les bénévoles qui ont participé à la fresque du climat.



